

Département de la Creuse
Arrondissement de Guéret
COMMUNE DE SAINT SULPICE LE DUNOIS
Mairie – 23800
Téléphone: 05 55 89 08 17 – Fax : 05 55 89 25 46

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/11/2006
Convocation du 04/11/2006
Nombre de Conseillers
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : - pour : 10
 - contre : 0
 - abstention : 0

L'an deux mil six le onze novembre à neuf heures quarante cinq, le Conseil Municipal de Saint Sulpice le Dunois s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de M Gérard DELAFONT, Maire.

Sont présents: M M^{mes} DARDAILLON Bruno, DUMOULIN Roger, DEBROSSE Guy, PARINAUD Charles, GUIGNAT Marie-Claude, DE FROMENT Fabienne, PERICAT Bernard, JOYEUX Sylvie

Absent : PASQUIGNON Laurent, TISSIER Roger, BOYER Jean-Pierre, BARCAT Jeannette qui a donné procuration pour voter en son nom à PARINAUD Charles
M^{me} JOYEUX Sylvie est élue secrétaire de séance

Approbation de la motion soumise à l'Association des Maires et Adjointes de la Creuse concernant la desserte ferroviaire du département de la Creuse

Monsieur le Maire donne lecture de la motion adoptée à l'unanimité par l'Association des Maires et Adjointes de la Creuse lors de son Assemblée Générale du 21 octobre 2006 :

Les élus affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif, la ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges, pénaliserait lourdement la Creuse dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir.

Les élus demandent:

- la modernisation de la ligne historique La Souterraine-Châteauroux- Vierzon-Paris avec pour objectif de placer La Souterraine à 2 heures de Paris,
- l'aménagement de la ligne Guéret-Limoges avec la suppression du rebroussement et l'électrification,
- une meilleure interconnexion entre le TER bus interrégional desservant la façade Est creusoise (Mérinchal, Auzances - Evaux - Chambon, Budelière) et les trains au départ de Montluçon.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

-adopte la motion à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie le 11 novembre 2006
Au registre sont les signatures
Affiché le 13 novembre 2006
Pour copie conforme, le 22 novembre 2006



Pour le Maire absent,
Le Maire adjoint


Bruno DARDAILLON